



3 questions à... Rubens Bardaji

Secrétaire Général du syndicat CGT de l'ANPE

Quelle est la situation à l'ANPE ?

L'ANPE est en danger. Un décret publié le 28 mars 2007 a confirmé toutes les attaques portées contre le Service public de l'emploi, les chômeurs et les personnels par la loi Borloo, que nous appelons de « coercition sociale », de janvier 2005.

La création d'un « Groupe ANPE », incluant des filiales commerciales, est destinée à accompagner l'arrivée d'organismes marchands de placement des chômeurs autorisés par cette loi et financés par l'UNEDIC (le MEDEF et ses complices syndicaux en tête) au détriment de l'indemnisation des chômeurs : on ne peut manquer de faire le parallèle avec le dépeçage des PTT lancé en 1991.

Ce décret fait suite à toute une série de textes (décrets, conventions, contrat dit de progrès) qui organisent l'accroissement des sanctions à l'encontre des demandeurs d'emploi, la marchandisation du placement des chômeurs ainsi que la dilution du Service public de l'emploi (SPE) dans un ensemble comprenant l'UNEDIC/ASSEDIC, les chambres consulaires et les entreprises d'intérim.

Tout cela a un objectif politique évident. Il s'agit de participer à un mouvement général de soumission et de normalisation sociale extrêmement autoritaire des populations, à commencer par les chômeurs et les agents publics. L'augmentation du nombre de radiations de chômeurs (+ 15% en un an) en est le signe irréfutable.

Dans le même temps, la gestion du personnel est notamment caractérisée par la contractualisation des activités et des objectifs individuels que doit atteindre chaque agent, astreint à l'obligation de résultats, dans le cadre d'une évaluation et d'un

contrôle « managérial » permanents.

Tout est ainsi fait pour que les chômeurs, convoqués tous les mois, soient contraints d'accepter tout ce qui leur sera proposé, quelles que soient d'une part leur demande et d'autre part les caractéristiques (qualification, salaire, durée du contrat) de l'offre d'emploi qu'on tente de leur imposer.

C'est tout cet ensemble qui a conduit la CGT-ANPE, avec toutes les organisations syndicales de l'ANPE, à appeler le personnel à la grève le 29 mars 2007.

Comment apprécies-tu la journée de grèves et de manifestations des personnels de l'ANPE qui avait été décidée pour le 29 Mars ?

Cette grève a été une véritable réussite à l'échelle de l'ANPE. 13 000 agents se sont déclarés grévistes, soit au moins 55% des agents statutaires de l'ANPE. La manifestation nationale a rassemblé 2500 personnes et des initiatives diverses ont été organisées dans l'ensemble des régions. Il faut remonter aux grèves de 1990, organisées pour s'opposer à un projet de réforme du statut du personnel, pour trouver une mobilisation d'une ampleur comparable.

Pour la CGT-ANPE la poursuite de cette mobilisation est à l'ordre du jour. Nous n'avons d'ailleurs pas attendu le 29 mars 2007 pour mener la bataille sur ces différents dossiers.

Quelles sont vos propositions pour le service public de l'emploi ?

Pour nous, avec nos camarades des organisations CGT de l'assurance chômage et des privés d'emploi, il

est indispensable et urgent que les interventions des différentes institutions soient clairement centrées sur les missions pour lesquelles elles ont été créées.

Le Service public de l'emploi doit permettre à chaque salarié de choisir sa qualification et son emploi.

Il faut pour cela mettre fin au rôle coercitif et de normalisation sociale qui fait de l'ANPE l'expert qui sait ce qui est bon pour les chômeurs, contre leur volonté et leurs attentes. Il faut rétablir les missions de service public de l'ANPE et restaurer les qualifications des agents au service de ces missions.

Il faut mettre un coup d'arrêt à la casse du code du travail et de l'inspection du travail. La défense et l'amélioration des garanties collectives des salariés, ainsi que le renforcement des droits des salariés dans l'entreprise, sont les conditions indispensables à la lutte contre la précarité et le chômage.

Il faut que l'AFPFA retrouve les moyens législatifs et budgétaires indispensables à la mise en œuvre d'une politique nationale de la formation continue dont l'a privée la loi Raffarin de décentralisation par le transfert de la formation professionnelle aux régions.

De son côté, l'UNEDIC doit être débarrassée du poids prépondérant du patronat dans un système paritaire qui doit être impérativement démocratisé. Les sommes prélevées sous forme de cotisations sur la richesse créée dans l'entreprise doivent être consacrées à l'amélioration de l'indemnisation des chômeurs, pas au financement d'entreprises privées de placement.